

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/05/2024

Référence
2024-25

Objet de la délibération
Maison Assistantes Maternelles - résultat des consultations lot n°01 VRD - choix de l'entreprise

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	11

Date de la convocation
21/05/2024

Date d'affichage
21/05/2024

Vote
<b>A la majorité</b> Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 02

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mamers  
Le : 03/06/2024

Et

Publication ou notification du :  
03/06/2024

L'an 2024 et le 30 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

**Présents** : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, GRIGNÉ Valérie, MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, FAYOLLE Stéphane, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Excusé (s) : M. DUBOIS Jean-Paul

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FAYOLLE Stéphane

**Objet** : Maison Assistantes Maternelles - résultat des consultations lot n°01 VRD - choix de l'entreprise

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le résultat de la consultation déposée sur le portail des marchés publics, concernant le lot n°01 VRD pour la construction de la Maison d'Assistantes Maternelles, le lot était infructueux lors de l'appel d'offres du 12 février 2024, trois entreprises ont répondu.

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres reçues,

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité de ses membres présents (abstentions : 02 - pour : 09 - Mme Valérie Grigné n'a pas pris part au vote, travaillant à l'une des entreprises ayant répondu) :

- décide de retenir pour le lot n°01 VRD, l'offre de l'entreprise Trifault TP de Marolles les Braults, pour un montant de 72 566.90 € ht,

- autorise Mr le Maire à signer et à notifier au nom et pour le compte de la commune, cette offre et tous les actes d'engagement des autres lots retenus lors de la séance du Conseil Municipal du 03 avril 2024, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

L'opération dans sa globalité s'élève à la somme de 412 624.66 € ht.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 31/05/2024  
Le Maire  
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20240530-D25\_30\_05\_2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2024  
Publication : 03/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

